

## CONDITION DE TRAVAIL À NEUILLY PLAISANCE

Les membres CFDT du CHS-CT d'Ile de France remercient l'accueil et la disponibilité de l'ensemble de tous les salariés de la Plate Forme de Neuilly. Ils nous ont permis d'avoir un échange constructif et d'établir un constat des aspects positifs mais aussi négatifs. Les points à changer pour se préserver d'accidents du travail:

- Un trou à l'entrée est à reboucher rapidement, le rail au sol pour la fermeture de la grille de l'entrée, arraché par un camion est également à réparer.
- Le plafond de la salle des bureaux où réside une couche de poussière est à nettoyer rapidement, un dépoussiérage du site et un nettoyage des toiles d'araignées...
- Pas d'eau chaude dans le réfectoire, ni d'aération, rénover le local DP.
- La présence d'amiante doit être évaluée ainsi que le taux d'impact pour les salariés.
- Remettre les bornes à l'entrée

de la plate forme, prévoir la réparation de la porte d'accès du chargement méca, un relamping du site, les marquages au sol, parking, nettoyage des sols...etc.

• Les membres CFDT préconisent le redimensionnement des zones d'assemblage et de la zone de picking.

Cette visite a permis de relever tout de même des points positifs :

La zone de préparation est désormais séparée par une séparation plastifiée translucide, qui permet aux préparateurs d'être à l'abri du vent et du froid. Les travaux dans les toilettes ont été réalisés, ainsi que dans la salle de repos. Idem pour les travaux dans la salle, suite à l'inondation.

Une proposition est faite pour trouver un espace pour les distributeurs qui veulent laisser leurs chariots, les jours de non distribution ou le soir, et ainsi, avoir un gain de place dans leurs voitures.

Les membres du CHS-CT CFDT feront

remonter tous les points d'amélioration à apporter au CHS. Malheureusement, nous constatons une nouvelle fois que faute de plan d'actions du CHS-CT pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, ce sont les membres CFDT du CHS qui sont présents sur le terrain et à votre service ! Pour toute étude locale, car nous sommes cohérents avec le mandat qui nous a été donné, n'hésitez pas à faire appel à notre expertise !

Par ces actions, nous pourrions impulser des actions spontanées, car nous n'avons pas la maîtrise du fonctionnement du CHS. Seul le secrétaire et son bon vouloir, peut remédier à ce dysfonctionnement !!!

Les membres CFDT du CHS-CT :  
Monsieur Saly Yunus.  
Monsieur Claude Monfroy.



## CHS-CT EXTRAORDINAIRE

Les élus CFDT du CHS-CT sont reçus à leur demande pour exposer la problématique du distrio, notamment en cas de soucis ou d'accident sur le lieu de distribution. Au regard des difficultés d'organisation que rencontre le CHS, nous avons posé les débats autour d'une déclaration préalable qui permettra nous l'espérons, d'aborder le sujet sereinement comme il se doit dans un bon fonctionnement de cette instance ! Nous reviendrons vers vous pour vous rendre compte de cette action et de son résultat !

### Déclaration préalable CFDT

Madame la présidente,

Nous voilà réunit en CHS-CT extraordinaire ce 30 juin 2017 pour faire suite à une demande de deux élus CFDT. En effet, suite à un incident grave sur le centre d'Ecquevilly avec le décès d'un distributeur, les élus CHS-CT se sont très fortement inquiétés et posés la question de l'utilité de l'outil distrio, notamment par l'utilisation du bouton SOS. Le Système SOS de l'outil de travail ne permet pas aujourd'hui de répondre à tous les problèmes que rencontrent les salariés sur leur lieu de travail et dans le cadre de leur travail.

Le système n'est pas opérant et donc Distrio est obsolète en la matière !

Les membres élus CFDT du CHS-CT veulent rappeler à la direction que les règles en matière de management et d'encadrement de ses salariés mis à disposition obligent à assurer en totalité leur sécurité. Avons-nous besoin de rappeler les articles du code travail concernant la sécurité ! « Article L 4121-1 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Dès lors il nous impose de mettre en place des process permettant d'assurer cette sécurité, non pas par un renvoi à sa propre responsabilité comme cela est fait dans les centres ( affiche appel d'urgence 15 ou 18) mais bien en cohérence avec la hiérarchie de proximité ( le Chef d'équipe), par un appel direct sur le temps de travail, ou par la mise en place de l'astreinte dans le cadre des horaires de distribution dépassant les horaires d'organisation de travail collectif.

En clair l'entreprise ne doit pas se dédouaner de ses responsabilités. Nous demandons que des mesures de sécurité soient mises en place avec l'accompagnement du CHS-CT et que le Distrio ou autre outil (par exemple : Smartphone comme à La Poste pour les facteurs : Factéo) soit actionné pour avoir une mesure d'urgence en cas de problèmes rencontrés sur le lieu de distribution, notamment !

Merci.



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Le journal des

# MÉDIAPOSTIERS

## d'Ile-de-France

## UNE ANNÉE 2017 ÉLECTORALE !!!

A peine quelques jours que les élections présidentielles ont « propulsé » un nouveau Président de la République, nous voilà plongés à nouveau dans les élections professionnelles à Médiapost. L'entreprise reçoit l'ensemble des organisations syndicales pour négocier la mise en place des élections par vote électronique. La CFDT est depuis plusieurs années dans cette perspective, alors aujourd'hui nous nous félicitons de cette avancée à Médiapost. A l'issue de l'accord, nous nous engagerons donc dans la négociation du protocole électoral. Retenons qu'en 2017, pour l'ensemble de l'Ile-de-France, nous ne serons pas dans cette dynamique, car l'entreprise n'a pas souhaité uniformiser l'ensemble des régions, ce qui aurait permis d'avoir enfin, une vraie représentativité de ses OS. La direction était plutôt dans la temporisation en voulant reporter les élections pour l'ensemble des CE. Certainement dans l'objectif de redéfinir son système électoral et comme beaucoup d'entreprises, de s'orienter vers l'application de la Loi REBSAMEN ou un dérivé, en unifiant le Comité d'Entreprise et le CHS-CT. Or c'est possible pour les petites entreprises (300 salariés), mais Médiapost n'est pas dans ce cas de figure !

Pour rappel à nos Directions (Régionales et Nationales), la CFDT est devenue la première organisation syndicale (26,37%). Elle a pris le leadership et de fait, sera d'autant plus exigeante ! L'exemple du dialogue social en Ile-de-France est flagrant. Les rencontres qui sont actées par accord d'entreprise, sont dévoyées et régulièrement, nos questions sont refusées ! Pour le National, nous ne pouvons que constater cette inertie où l'entreprise se contente du « minimum social », et les propositions sur les NAO en sont le vecteur minimaliste!

En agissant de la sorte, l'entreprise s'engage dans un rapport de force avec ses partenaires sociaux, chemin sans issue, ou Médiapost ne sortira pas toujours gagnante.

Pour la CFDT, notre devise n'a pas changé, le dialogue social et l'accord d'entreprise !

Ils restent notre empreinte, mais le nouveau paysage social que semble souhaiter le nouveau Président de la République, notamment par la négociation en entreprise, renforce cette vision du dialogue social constructif ! Mais nous aurons certainement un nouveau bras de fer avec la direction, si celle-ci ne change pas son fusil d'épaule...A suivre !

## SOMMAIRE

### Edito

### 2 Mesures unilatérales !

### 2 Boîtier DISTRIO...

### 2 Brèves Comité d'Établissement

### 3 Brèves CE (suite)

### 3 Bonneuil en détresse !

### 3 Note d'humour à Plessis Robinson

### 3 Action de débrayage à Melun...

### 4 Conditions de travail à Neuilly Plaisance

### 4 CHS-CT extraordinaire



Le **Journal des Médiapostiers**

reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le **Journal des Médiapostiers** est votre journal.



## MESURES UNILATÉRALES !

La CFDT constate une fois de plus que les salariés de Médiapost ne sont pas tous logés à la même enseigne. Depuis la mise en œuvre des mesures unilatérales, Médiapost manque de logique, de concertation avec sa hiérarchie (CE) mais aussi de cohérence. En effet, la direction, en Ile-de-France impose aux salariés des documents leur permettant de saisir « l'auto déclaratif » ! Bien belle image, que met en place Médiapost quand elle est en incapacité de négocier un accord d'entreprise permettant la mesure du temps de travail de ses salariés ! Elle se permet même, d'aller sur site « menacer » un de nos représentants CFDT qui se refusait d'appliquer stupidement cette mesure ! Ce document qui doit identifier le temps de préparation et de picking est peut être représentatif pour les salariés

qui ne font pas le pré-départ, mais est dysfonctionnant pour ceux qui effectuent le pré-départ. En effet, les feuilles pré-départ ne sont pas mises en œuvre en parallèle à ce document qui n'intègre pas le Vendredi de la semaine N-1, car c'est ce qui correspond à la feuille de route, sachant que le salarié effectue toutes les tâches de préparation les vendredis et assure les distributions à partir du lundi... Petit correctif, car tous les centres ne sont pas dans le même fonctionnement ! Mais quels intérêts y trouvent ces Chefs d'Établissement qui, par excès de zèle, pénalisent les salariés? La CFDT dit stop et fait de la résistance en demandant une négociation et un vrai dialogue social sur le sujet ! En attendant, nous appliquons la mesure ci-dessous, car elle permet d'être

en cohérence avec nos valeurs et non en défaut d'obtempérer !

Case Observations : « *Je soussigné Mr/Mme..... DS CFDT de l'entreprise de Médiapost demande la mise en conformité du document présenté.* »

*Ce document doit représenter le temps de travail concernant chaque feuille de route: les temps de préparation et les temps de distribution. Il doit reprendre également dans l'auto déclaratif le pré-départ qui est effectué tous les vendredis. Le relevé hebdomadaire, ne correspond donc pas à mon activité, qui se décline du vendredi (pré-départ) à la semaine suivant le jeudi soir fin de distribution ».*

Dater et signer

Affaire à suivre....

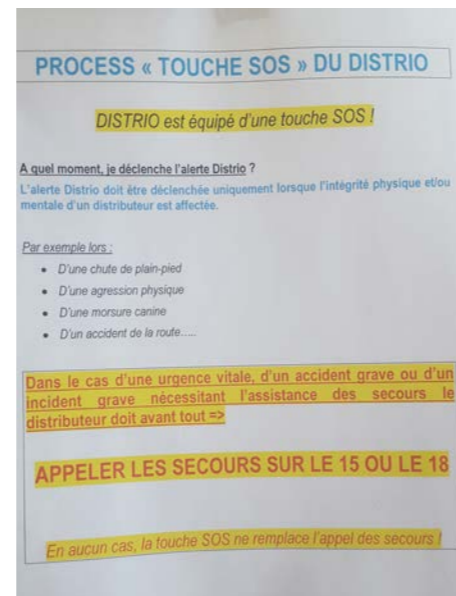
## BOÏTIER DISTRIO ...

Serait-il un outil obsolète ? Tout laisse penser que le Distrio devient de plus en plus inutile ! En effet, au-delà de la mesure du temps de travail, il n'aurait donc pas d'autre mission, et aucune relation entre le salarié et sa hiérarchie. La polémique sur le bouton SOS, confirme que celui-ci, à ce jour, ne sert à rien, car il est inactif. La CFDT conteste cet outil qui devrait en cas d'accident sur son lieu de travail ou pendant son temps de travail à l'extérieur, être le lien direct avec l'entreprise. Que nenni... il n'en est rien. De plus, si ce cas de figure vous arrive, clairement on vous envoie dans la voie « démerde-toi » et appelle les secours ! C'est même écrit noir sur blanc et scotché sur les tables préparations !!!



On marche sur la tête.

L'entreprise se décharge complètement alors qu'elle a un droit de subordination et doit, dicit le code du travail, encadrer ses salariés sur la totalité de leur mise à disposition. En clair, quand vous êtes en activité, l'entreprise doit vous apporter aide et assistance. Cela s'appelle du management, et de l'astreinte quand les services sont fermés ! La CFDT ne manquera pas, lors du CHS de juin, de pointer ces dysfonctionnements, et demande comme pour la Poste et ses facteurs, par exemple, de doter les distributeurs d'un outil plus performant. Le coût est indéniable, mais il est nécessaire pour assurer la sécurité de ses salariés !!!



## BRÈVES COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

□ **Chèque « ÉVÈNEMENT »** Nous vous informons qu'à compter du mois de mai, toutes personnes qui se seront passées bénéficieront des mêmes droits qu'un couple qui se marie. Il bénéficiera du chèque événement qui est à hauteur de 70 euros. Pour toutes les moda-

lités vous connecter sur le site du Comité d'Établissement et solliciter notre élu : Jean Michel DE HENRY.

□ **Fonds de secours** pour véhicule: L'entreprise reconduit les aides pour les Médiapostiers en difficultés financières pour réparer leurs outils de tra-

vail. Les conditions sont draconiennes, mais vous pouvez peut-être en bénéficier ! La demande passe par le CE, document à télécharger et à adresser au Comité d'établissement. La CFDT considère que ce fond doit être pérennisé et attribué au CE. Le budget doit être redi-

## BRÈVES CE (SUITE)

mensionné au regard des demandes de plus en plus nombreuses. En tout état de cause, il doit être exclu des négociations NAO. Celles-ci doivent refléter

les augmentations salariales individuelles et ou collectives, entre autres! Cette mesure sociale est reconduite pour la huitième année, et depuis sept

ans, entre dans les « coutumes et us », il serait normal qu'elle intègre pleinement le CE.



## BONNEUIL EN DÉTRESSE !

A cet appel, nous ne pouvions pas faire semblant d'avoir entendu, il nous fallait réagir, nous délégués syndicaux CFDT. Alors, Elle et Moi, nous sommes partis rendre visite aux salariés de cette plateforme.

Un accueil presque protocolaire, mais tout de même sympathique nous fût réservé. Après une petite collation que nous avons prévue pour se mettre dans le contexte, nous décidons de parler des choses sérieuses et revendicatives!

Non, ce n'était pas les petits mouchoirs, mais devant tant de manquements, d'absences et d'abus, il nous fallait nous rendre à l'évidence, ceci, malgré la gentillesse et le professionnalisme du Chef d'Equipe, seul devant l'immense tâche et travail à accomplir, la détresse était profonde !

Nous décidons de faire une liste des doléances, afin que l'on puisse voir ce qu'il nous serait possible d'apporter avec l'aide de notre syndicat CFDT, mais aussi et surtout, la bonne volonté de la

direction. Il n'est pas possible de lire dans le magazine Médiapost que tout va bien dans le meilleur des mondes, de voir des gens heureux alors que... la réalité est toute autre ! Nous espérons de tout cœur pouvoir remédier, Elle et Moi, la CFDT et la direction à cette insuffisance caractérisée.

Il en va de la santé des distributrices et des distributeurs. Travailler dans de bonnes conditions de travail, n'est ce pas la clé d'une pérennité et d'une tranquillité sociale ?

## NOTE D'HUMOUR À PLESSIS ROBINSON

Nous sommes n°1. Et Vous ... Les Meilleurs !

Les meilleurs distributeurs, si l'on se compare avec la concurrence. Médiapost à la recherche de la Qualité, mais pas seulement, à Médiapost on recherche le 100% QS ! Mais pour cela, il faut payer et payer mieux qu'à la concurrence. La société nous donne des outils pour gagner quoi ? Notre dû! Profitons-en, à nous de bien les utiliser,

et comme il se doit. Vite fait, bien fait, cela n'existe pas ! Il faut le temps de bien faire les choses, de se concentrer sur nos tâches, sur notre travail propre et précis. Ne comptons plus nos heures de bénévolat, elles seront payées rubis sur l'ongle. Médiapost Vous l'assure ! Et Nous... CFDT, première organisation syndicale, nous serons là pour que personne ne soit lésé. Si nous sommes devenus Number 1, c'est parce que,

beaucoup de salariés nous ont fait confiance, nous ne pouvons pas les décevoir.

Vous aussi... Vous pouvez compter sur nous. Ils veulent être les meilleurs de la distribution publicitaire. Alors qu'ils vous donnent les moyens. Ensemble pour une QS, pour un meilleur Salaire. Car nous savons tous que... les choses n'avanceront que si nous sommes solidaires.

## ACTION DE DÉBRAYAGE À MELUN ...

La CFDT avec l'ensemble des salariés à l'issue d'une pétition locale a lancé un débrayage. Cette action a certes été un peu fragilisée par le manque de présence des distributeurs. Pourtant d'un commun accord, lors de la réunion, ce débrayage avait été décidé collectivement ! Bien sûr nous poursuivrons notre action car malgré nos revendications, la direction refuse catégoriquement de payer le temps de trajet pour les personnes qui assemblent à domicile.

Le manque de solidarité entre les

salariés, seulement une vingtaine qui se sont présentés alors que lors de la pétition, nous avons recueillis plus de 70 signatures. Cela démontre que chaque distributeur doit se rendre plus solidaire si l'on souhaite faire avancer nos revendications face à la direction. Réclamer son droit et son dû n'est pas une revendication en dehors de nos espérances ! L'entreprise doit l'entendre, et notre Chef Établissement aussi ! Car sur des actions de ce type, si nous ne sommes pas en capacité de mobiliser, même avec l'appui d'autre OS, la

direction locale en profitera. Le travail et le dialogue social se dégradent de plus en plus, tout le monde le constate. À vous, à nous de construire le rapport de force pour inverser cette situation !

La CFDT va mettre en place une nouvelle action, et nous faisons le pari, d'ores et déjà, que nous serons encore plus mobilisés. Et pour notre hiérarchie, elle finira par intégrer que la CFDT ne lâche rien et les salariés non plus. A suivre...

Restons SOLIDAIRES et MOBILISÉS !